

Diversification de l'offre adaptée au public jeune

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

Développer une offre de logements et d'hébergements adaptée aux besoins des jeunes (jeunes actifs, actifs saisonniers, jeunes en apprentissage, jeunes en situation précaire...).

Enjeux

L'objectif est d'apporter des réponses adaptées aux différents publics jeunes, à la mobilité provoquée par l'emploi et la formation en particulier pour les étudiants et les apprentis, à la décohabitation, aux ruptures sociales pour des jeunes en difficulté...

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- ▶ favoriser le développement d'une diversité d'offres, financièrement accessibles aux publics jeunes, allant de l'hébergement au logement public,
- ▶ adapter les réponses au contexte local et encourager le développement de solutions alternatives et innovantes,
- ▶ identifier les besoins en logements pour les jeunes grâce à des réflexions stratégiques (études diverses disponibles),
- ▶ accroître, dans les secteurs présentant un besoin, le nombre de logements de petite taille à faible loyer,
- ▶ améliorer le maillage en logements et structures d'hébergement à destination des jeunes,
- ▶ développer des dispositifs d'accompagnement vers le logement autonome.

Diversification de l'offre adaptée au public jeune (suite)

Mesures proposées

- ▶ Renforcer l'offre en logements de petite taille à faible loyer en fonction de la nature des besoins identifiés.
- ▶ Favoriser la réalisation de logements sociaux publics destinés aux jeunes (logements de petite et moyenne tailles, logements en colocation, logements meublés...),
- ▶ Améliorer et développer l'offre dans les structures dédiées, en cohérence avec le développement économique. Compléter le maillage territorial et étudier la possibilité d'adossement de petites unités à d'autres structures (Maisons-relais...) afin de rationaliser la gestion,
- ▶ Prendre en compte la question spécifique du logement des saisonniers dans les secteurs dynamiques (secteurs touristiques, agricoles employant une main d'œuvre saisonnière, employant des jeunes en alternance) et développer des formules innovantes d'accueil pour les saisonniers,
- ▶ Accompagner les projets de résidences sociales constituant une offre de logements adaptés aux jeunes disposant de faibles ressources, avec un accompagnement social si besoin,
- ▶ S'appuyer sur les programmes territoriaux pour renforcer l'offre locative à loyer maîtrisé dans le parc privé à destination des jeunes,
- ▶ Développer l'Habitat intergénérationnel qui répond à un double enjeu : la difficulté d'accès au logement des jeunes et l'isolement des personnes âgées,
- ▶ Favoriser l'Habitat solidaire : chambre étudiant / jeune en apprentissage porté par un réseau associatif dynamique, garant du bon déroulement de la cohabitation, à faible loyer.

Subvention forfaitaire de 6 000 €/ équivalent logement

Bénéficiaires

Organismes agréés, collectivités